

COMMUNE DE CHAMPDRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les principales prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|----------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Dépenses courantes | 86 134 € | Recettes des services | 1 707 € |
| Dépenses de personnel (6 agents) | 81 962 € | Impôts et taxes | 88 556 € |
| Autres dépenses de gestion courante | 54 389 € | Dotations et participations | 95 111 € |
| Dépenses exceptionnelles | 500 € | Autres recettes de gestion courante | 5 650 € |
| Autres dépenses | 1 523 € | Reversement du Budget Bois | 44 206 € |
| Amortissements de travaux | 91 € | Reprise sur provision | 57 € |
| Virement à la section d'investissement | 73 056 € | Résultat reporté | 518 626 € |
| Total général | 297 655 € | Total général | 753 913 € |

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées... (= Dépenses courantes du tableau), les salaires et charges du personnel municipal (= Dépenses de personnel du tableau), les indemnités des élus, les participations aux Syndicats, les subventions (= Autres dépenses de gestion courante du tableau) et les intérêts des emprunts à payer (= Dépenses financières : intérêts prêts du tableau).

COMMUNE DE CHAMPDRAY

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (= Impôts et taxes du tableau), aux dotations versées par l'Etat (= Dotations et participations) et le reversement du Budget Bois (= Autres recettes de gestion courante).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

concernant les ménages : Taxe sur le foncier bâti : 36.05 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 17.85 %
 Taxe d'habitation sur RS : 15.48 %

concernant les entreprises : Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 22.52 %

La prévision de produit de la fiscalité locale s'élève à 79 677 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat doivent s'élever à 83 870 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Quelques finitions de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux seront réalisées en 2026.

Après un traitement par assèchement des murs du préau du bâtiment Mairie, une pose d'enduit est prévue. 80 ml de fossés sont mis en sécurité par une canalisation le long de la Voie Communale n° 7 ainsi qu'une remise en état partielle du Chemin Rural n° 102 sur environ 500 ml.

Le diagnostic de la voirie communale reste à régler.

L'entreprise actuelle ne souhaitant plus assurer le service de déneigement sous la forme actuelle de mise à disposition du tracteur, celui-ci va être acquis pour continuer à assurer un service en interne.

Le dossier du tracé de la Voie Communale n° 1 est mis en attente.

Une opération de restauration du tableau de « La Nativité de la Vierge » est initiée ainsi qu'un projet de création d'une aire de jeux.

De gros travaux de l'orgue de l'église se préparent ainsi qu'un programme de remise en état des voies communales.

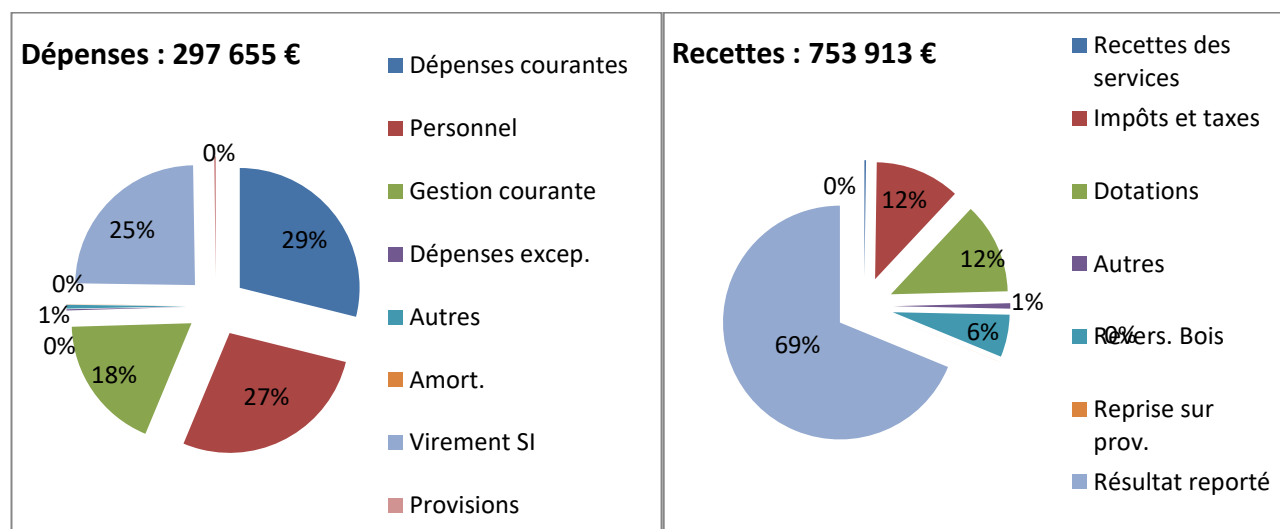
COMMUNE DE CHAMPDRAY

b) Une vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement (sommes sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|--------------------------------------|------------------|------------------------------------------|------------------|
| Accessibilité bâtiments communaux | 1 222 € | F.C.T.V.A. | 3 156 € |
| Enduit préau | 7 500 € | Amortissement des travaux | 91 € |
| Voirie VC 7 et CR 102 | 16 500 € | Excéd. de fonct. capitalisé (C/1068) | 4 000 € |
| Diagnostic Voirie communale | 2 880 € | Subv. Région Statue Poilu | 2 697 € |
| Achat tracteur déneigement | 50 000 € | Autres recettes | 250 € |
| Terrains VC 1 | 6 200 € | Résultat reporté | 15 142 € |
| Restauration du tableau « Nativité » | 26 000 € | Mécénat MICHELIN et Subv. Région | 16 000 € |
| RAR COLORIA | 840 € | Virement de la section de fonctionnement | 73 056 € |
| Autres dépenses | 3 250 € | | |
| Total général | 114 392 € | Total général | 114 392 € |

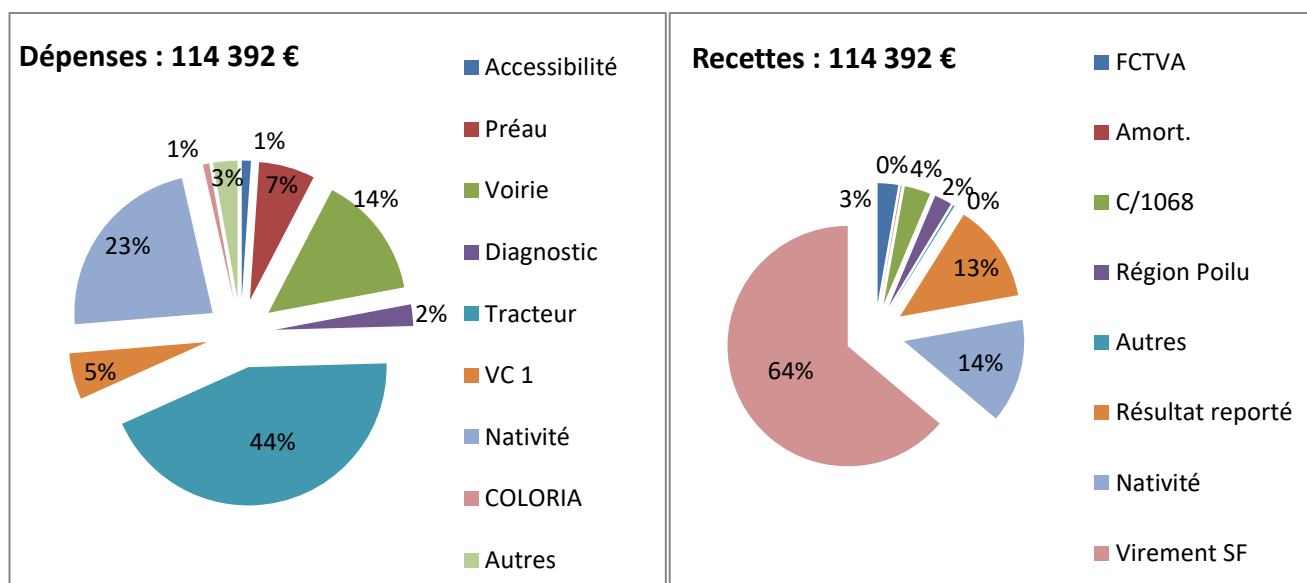
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement :



b) Dépenses et recettes d'investissement :

COMMUNE DE CHAMPDRAY



c) Principaux ratios :

| Informations financières – ratios | Valeurs |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population (194) | 1 157.26 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population (194) | 1 212.81 |
| Dépenses d'équipement brut/population (194) | 489.69 |
| Encours de dette/population (194) | 0.00 |
| DGF/population (194) | 391.04 |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 0.3650 |
| Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. | 0.9552 |
| Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement | 0.40.37 |
| Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement | 0.00 |
| Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement | 0.05 |

d) Etat de la dette :

Plus d'emprunt en cours pour la commune depuis novembre 2020.